

COMMUNE DE MONCONTOUR

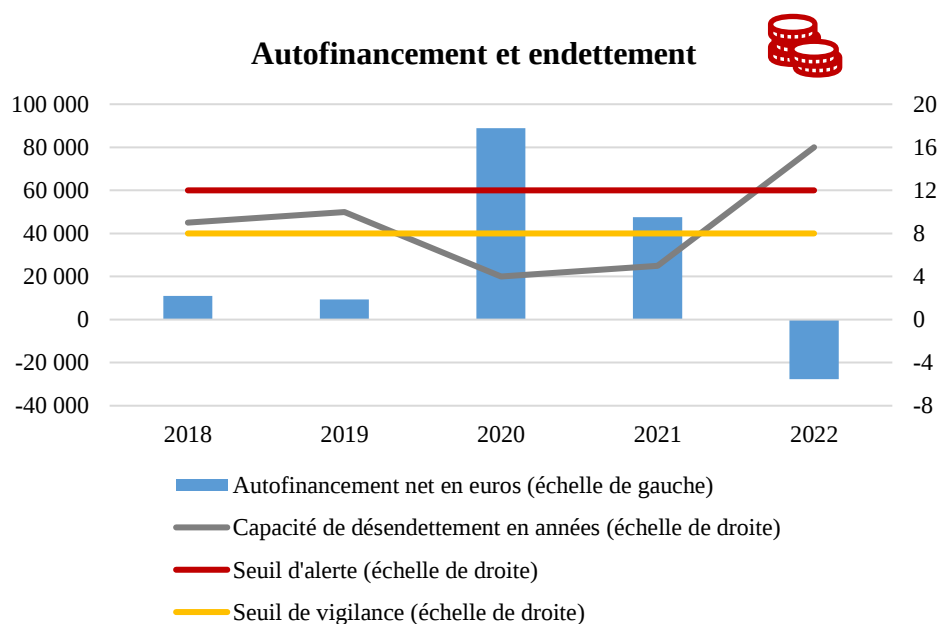
Une situation financière tendue alors que la commune doit faire face à un enjeu de réhabilitation de son patrimoine historique

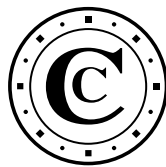


Membre de la communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer (LTM), située à égale distance des communes de Saint-Brieuc et de Lamballe, Moncontour compte près de 800 habitants (dont 300 résidents d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes -Ehpad-). Ville médiévale fortifiée, elle est dotée d'un riche patrimoine historique et labellisée « Petite Cité de caractère ».

Une situation financière fragilisée alors que la commune fait face à d'importants besoins de réhabilitation de son patrimoine

La commune doit faire face à une augmentation de ses dépenses de fonctionnement (notamment coût de l'énergie), alors que certaines recettes évoluent défavorablement (loyers, recettes périscolaires et dotation globale de fonctionnement versée par l'État en raison de la diminution du nombre d'enfants scolarisés et plus globalement de la population). Après une amélioration en 2020, la situation financière s'est à nouveau tendue ; la capacité d'autofinancement nette était négative en 2022. Les investissements indispensables sont financés par un prélèvement sur le fonds de roulement, qui constitue une solution non pérenne.

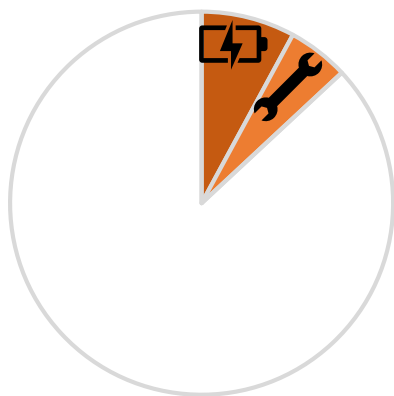




Des mesures nécessaires pour redresser la trajectoire financière

Le redressement de la situation financière passe par la recherche de mutualisations avec les autres collectivités territoriales (services techniques, restauration scolaire) et la réalisation d'économies de gestion : réexamen de la répartition des frais de fonctionnement de l'école publique entre les communes d'origine des élèves, et du niveau de la contribution à l'école privée. En outre, après inventaire de son patrimoine immobilier, seuls auraient vocation à être conservés les immeubles indispensables au service public ; la vente des autres biens devra être envisagée, afin d'alléger les charges d'entretien.

Charges d'énergie et d'entretien-réparations au sein des charges de fonctionnement en 2022



Dépenses de gros entretien et matériel au sein des dépenses d'investissement, 2018-2022

